

DÉCISION DU MAIRE

Services Techniques

Mélanie SEHEDIC

Décision n° DEC_2023_111

Objet : Contrat de fourniture de fluides, entretien et renouvellement, optimisation des installations de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire, de ventilation et de climatisation des bâtiments communaux de la société ÉNERGIE & SERVICE

Le Maire de PARAY-VIEILLE-POSTE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, article L. 2122-22,

VU la délibération en date du 28 septembre 2020 par laquelle le Conseil Municipal délègue à Madame le Maire pour la durée de son mandat les attributions prévues dans la loi susvisée,

DÉCIDE

Article 1 : De signer un contrat avec la société ÉNERGIE & SERVICE sise 143 rue Yves le Coz – 78000 VERSAILLES pour la fourniture de fluides, entretien et renouvellement, optimisation des installations de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire, de ventilation et de climatisation des bâtiments communaux.

Article 2 : Ce contrat est conclu pour une durée de 6 mois à compter du 1^{er} septembre 2023.

Article 3 : Le montant de ce contrat est de 9 887,50 € HT soit 11 865,00 € TTC.

Article 4 : Les crédits nécessaires au paiement de la dépense figure au Budget de l'exercice 2023.

La présente décision sera portée à la connaissance du conseil municipal lors de la prochaine séance et peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Fait à Paray-Vieille-Poste,